

Saint-Denis, le 26 mai 2021

A Monsieur le Préfet de la Réunion

Objet : injonctions contradictoires au protocole sanitaire

Monsieur le Préfet,

Nos organisations sollicitent votre arbitrage car nous subissons des injonctions contradictoires de la part de l'autorité académique. En effet, alors qu'il est clairement établi dans la FAQ du Ministère en date du 23 avril 2021 que les brassages d'élèves sont proscrits et doivent être gérés de façon exceptionnelle, l'IA-DAASEN de la Réunion a demandé aux inspecteurs du primaire de l'académie de continuer à gérer ces brassages au quotidien au vu de la pénurie de remplaçants. Il a argué que cette consigne claire de non-brassage d'élèves en cas d'absence d'enseignant ne s'appliquait qu'en métropole. Madame la rectrice, interrogée à ce propos lors du Comité Technique Académique de ce jour, a validé ce courrier que vous trouverez en pièce jointe.

Au vu de vos déclarations en date du 25 mai sur la dégradation de la situation sanitaire à la Réunion, nous sollicitons votre arbitrage car nos collègues ne savent vraiment plus comment appliquer un protocole qui se veut strict mais est parfois complètement ignoré pour assurer la continuité du service public d'éducation « à tout prix ».

Dans l'attente de votre arbitrage, nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer nos salutations respectueuses.

Karl MAILLOT
Secrétaire Général
CFDT REUNION

Eva MOYNIER
Secrétaire Générale
FEP CFDT

Didier HOARAU
Secrétaire Général
Sgen-CFDT

Expédit LOCK FAT
Secrétaire Général
CFDT Santé Sociaux

FEP-CFDT REUNION
58 rue Fenelon
97400 SAINT-DENIS
Tél/Fax : 0262 90 27 72 - GSM : 0692 43 06 87
fepcfdt074@gmail.com

sgen Cfdt: Réunion - 97400 ST-DENIS
Tél : 0262 90 27 72
Fax : 0262 21 03 22
sgen074@gmail.com
www.reunion.sgen-cfdt.fr

